

Année 2005

Date de parution
Juillet 2005

JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Secrétariat de la Mairie

Horaires d'ouvertures

Lundi/Mardi
Vendredi
15h/18h

Fermeture pour congés annuels

DU 15 AOUT
AU 21 AOUT

RAMASSAGE DES
ORDURES
MENAGERES

LUNDI
MERCREDI
VENDREDI
SAMEDI

QUELQUES GRANDS CLASSIQUES DE L'ETE

Au nom du civisme, mais aussi dans l'intérêt évident de la qualité de la vie dans notre cité, il est, comme chaque été, rappelé :

- à l'ensemble des Villefrancois de respecter l'arrêté réglementant le stationnement dans Villefranche intra muros, et, particulièrement, de retirer leurs véhicules des emplacements concernés avant 10 heures et de ne pas les y remettre avant 19 h.
- toujours à l'ensemble des Villefrancois, de ne sortir les poubelles (on préférerait que des conteneurs rigides remplacent des sacs en plastique, dont le contenu se répand sur la chaussée) au plus tôt la veille au soir des jours de passage de la benne d'ordure. Il s'agit là d'une question élémentaire d'hygiène, de salubrité, et de respect d'autrui.
- aux usagers du parkings de la cour du Génie de respecter strictement les emplacements attribués à chacun, et de veiller à refermer, après chaque passage, le dispositif interdisant l'accès.

CARTONS D'EMBALLAGE

Il est rappelé que, chaque mardi et vendredi de 8 heures à 10 heures, devant le garage municipal de la Place du Génie, à l'angle de la rue St Jean, le camion de la commune est à la disposition des commerçants et artisans de notre commune pour qu'ils viennent y disposer les emballages.

Il est également rappelé que la municipalité a organisé ce service gratuit pour rendre service aux commerçants et artisans, en assurant elle-même le transport des emballages à la déchetterie. En effet, la collecte effectuée quatre fois par semaine par la benne à ordures est strictement réservée aux déchets ménagers : la loi impose aux commerçants, artisans et industriels de transporter eux-même leurs déchets professionnels jusqu'au poste de transfert le plus proche.

Depuis peu, quelques commerçants et/ou artisans se sont livrés à une expérience consistant à déposer leurs emballages non pas devant chez eux (et pour cause), mais devant le bâtiment public le plus proche, pour voir si, en fin de compte, la Mairie ne procèdera pas à un ramassage qui les dispenserait de transporter ces déchets jusqu'au camion de la commune. Certains ont même jugé habile de s'offusquer de la pollution visuelle occasionnée par les emballages qu'ils avaient eux-même déposés pour réclamer à la municipalité de les faire disparaître.

Si celle-ci cédait, on comprendrait mal que les gens responsables continuent à devoir déposer leurs emballages place du Génie, alors que les désinvoltés se contenteraient de les laisser à proximité de chez eux, où les employés communaux viendraient les ramasser.

La réponse est claire : il n'y aura pas de ramassage des dépôts sauvages. Il appartiendra à leurs auteurs, qui se reconnaîtront, de les évacuer jusqu'au camion de la commune, et de ne plus récidiver.

HOMMAGE AUX ANCIENS ELUS COMMUNAUX

A l'occasion de la célébration du 14 juillet, Madame le Maire a tenu à honorer cinq anciens élus communaux, Mrs Jean Claude BACO, François GALTE, Jean GUY, Robert PAREIRE et Dante ROVELLINI, pour le dévouement qui a été le leur au service de Villefranche de Conflent tout au long des 4 ou 5 mandats que chacun d'eux a effectué. Après un éloge public devant le Monument aux Morts, Madame le Maire leur a remis la médaille de la ville.

SOUVENIRS, SOUVENIRS

A l'initiative de Rose Marie SORIA, Geneviève FEIJOO (née BRACALI) et Pascale LORENTE (née MARTIN) une journée de retrouvailles a été organisée samedi 16 juillet 2005. C'est ainsi que 72 anciens élèves ayant fréquenté l'école communale (de 1958 à 1974) se sont retrouvés en compagnie de leurs enseignants de l'époque Mme ROURE et M. BES pour un retour en arrière de plus de 30 ans. La traditionnelle photo de classe a été prise à l'école même, puis une visite dans les remparts et dans les rues de la cité a permis de se replonger dans les souvenirs, mais aussi dans le parcours de chacun. Une association devrait naître de cette rencontre et la promesse a été faite de revenir l'année prochaine.

FOIRE DE LA SAINT LUC

Sollicité pour « relancer » la Foire de la Saint Luc dès octobre 2005, l'Office de Tourisme propose une réunion d'information et d'organisation, sur ce sujet, mercredi 31 août à 18h30 à la salle municipale de réunion, 23 rue Saint Jacques. Toutes informations peuvent, d'ici là, être obtenues auprès de Guy DURBET.

LES CHIFFRES DE FREQUENTATION DES REMPARTS

Après un premier semestre laborieux (17% de baisse par rapport à 2004 pour la période courant du 1er janvier au 30 juin 2005), et une première décade de juillet léthargique, le public a commencé à affluer aux remparts lesquels ont, depuis, fait mieux que rattraper le retard sur l'ensemble du mois. Les résultats sont ainsi en léger progrès par rapport à la même période de 2004. Certes, juillet 2004 n'avait pas été, loin de là, un cru exceptionnel. Certes, ces observations encourageantes ne portent que sur une séquence trop courte pour être véritablement significative. Certes, ce qui vaut pour la fréquentation des remparts n'est pas systématiquement transposable sur l'ensemble du commerce Villefranchois. Mais dans des temps où les bonnes nouvelles économiques sont rares, cela entretient au moins l'espérance.

CHANTIERS REMPARTS

Deux sessions de deux semaines en août, rassemblant chacune trois équipes de bénévoles et d'animateurs REMPART (hébergés au centre d'Initiation du Patrimoine et à l'Environnement) interviendront au mois d'août respectivement au bastion du Roi et aux deux fausses brayes du Front Nord.

L'ACTIVITE COMMERCIALE ET SA REGLEMENTATION

La saison touristique 2005 a, de l'avis unanime, commencé avec beaucoup de retard et bien peu d'énergie. On ne peut que souhaiter à tous, et en premier lieu aux commerçants, et artisans qui en vivent, et qui contribuent par leur activité à faire vivre notre village, que le rythme s'accélère rapidement, et que les comptes soient satisfaisants à la fin de l'été. Mais des inquiétudes, naturelles et compréhensibles, ne doivent pas faire oublier qu'il existe des règles du jeu, définies par la loi. Celles-ci présentent deux caractéristiques remarquables, qu'il importe à la municipalité de contribuer à faire respecter : elles sont intangibles, et elles s'appliquent à tous.

Nous en rappelons ci-après quelques unes (mais cette liste n'est pas exhaustive) :

- tous travaux modifiant le volume (adjonction ou suppression de cloisons ou de niveaux, création ou suppression de sanitaires, etc....) ou l'aspect d'une pièce ou, a fortiori, d'un immeuble, doivent faire au préalable l'objet d'une demande d'autorisation de travaux (ou, selon leur importance, de permis de construire), dont le formulaire est à retirer en mairie, et où le dossier complet doit être déposé. Si ces travaux concernent l'extérieur du bâtiment (façade, huisseries, vitrines), ils sont soumis, dans le cas de Villefranche, à l'autorisation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France.
- toute nouvelle affectation d'un local (garage devenant commerce, par exemple), même si elle n'est accompagnée d'aucune modification architecturale, doit également faire l'objet d'une demande d'autorisation. Le cadastre tient en effet à connaître l'utilisation effective d'un local, les bases d'imposition n'étant pas les mêmes pour un garage ou un commerce
- toute installation de dispositifs en façade (store, enseignes) ou, de manière régulière, sur un espace loué sur la voie publique (parasols, etc.) doit, là encore, faire l'objet d'une demande d'autorisation soumise à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Les activités commerciales et artisanales sont réparties en catégories, faisant chacune l'objet d'une réglementation particulière. Il importe que chaque commerçant ou artisan vérifie, et puisse démontrer, qu'il satisfait bien à toutes les exigences en matières de déclaration (restauration et débits de boissons en particulier) et d'équipement (bacs à graisse, etc.) correspondant à la catégorie à laquelle il déclare appartenir.

Ce rappel a pour objet d'éviter de mauvaises surprises. En effet, Madame le Maire effectuera, prochainement, une tournée de l'ensemble des commerces de notre cité en compagnie des représentants de la gendarmerie et de l'équipement.

Les éventuels contrevenants sont invités à se mettre en règle dans les meilleurs délais

1466 — VILLEFRANCHE-de-CONFLENT (Pyr.-Or.)

Placette et Fort



Prunier des Augustins, Perpignan